

---

Séance du 25 juin 2024

---

**N° 2024.06.05**

**Objet : CULTURE – Prix Monts Terre de Jeux 2024 du Battle du Festival de la Rue aux Jeux**

**Date de Convocation** Le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 19 juin 2024

**Nombre de conseillers**

**Etaient présents :**

En exercice : 23

M. Laurent RICHARD, Maire,  
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,  
Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,

Présents : 17

M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS,  
M. Alain BARON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON,  
Mme Sophie RANDUINEAU, M. Dominique GALLOT, Mme Cécile LE TELLIER,  
Mme Katia CHAUVET, M. Hervé CALAS, Conseillers Municipaux.

Représentés : 05

Votants : 22

**Pouvoirs :**

Mme Katia PREVOST à M. Laurent RICHARD,  
M. Alain JAOUEN à Mme Sandrine PERROUD,  
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,  
Mme Christelle ROMEO à M. Philippe BEAUVAIS,  
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à M. Frédéric GRILLET.

**Absente excusée :** Mme Silvia GOHIER-VALERIoT

**Secrétaire de séance :** Mme Guylène BIGOT

Monsieur le Maire expose que le Festival De la Rue aux Jeux aura lieu du 20 au 22 septembre 2024 à l'Espace Culturel Jean Cocteau ainsi qu'au Gymnase des Hautes Varennes. Cet événement entre à la fois dans le cadre de la saison culturelle 2024 de la ville de Monts mais également dans celui de Monts, Terre de Jeux 2024.

Il mettra en valeur les disciplines culturelles, artistiques et sportives qui ont débuté dans la rue avant de devenir une épreuve olympique à l'image du break ou du BMX. Une programmation de spectacles, de démonstrations et d'initiations est prévue durant ces trois journées.

Un Battle de hip hop sera ainsi proposé le samedi 21 septembre à 20 heures au Gymnase des Hautes Varennes et mettra au défi huit équipes nationales face à un jury composé de professionnels du hiphop. A l'issue, les trois meilleures équipes seront récompensées.

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

**Vu** l'avis favorable de la commission culture en date du 12 juin 2024 ;

**Considérant** qu'il convient de récompenser les trois équipes qui remporteront le Battle du Festival de la Rue aux Jeux ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, décide, par 19 voix pour et 3 abstentions,**

- **De fixer** l'enveloppe budgétaire destinée à récompenser les trois équipes qui remporteront le Battle du festival de la Rue aux Jeux, à 1.675 € répartie comme suit :
  - 950 € pour la première équipe,
  - 450 € pour la deuxième équipe,
  - 275 € pour la troisième équipe ;
- **De préciser** que cette somme est déjà prévue au budget ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,**  
**Guyène BIGOT**

**Le Maire,**  
**Laurent RICHARD**

